









Annexe 1: Cinq exemples de cibles internationales transposées à l'échelle nationale, cantonale et communale

Le tableau ci-après présente cinq exemples de transposition possible d'une cible internationale de l'Agenda 2030 sur les plans national, cantonal et communal. L'exercice de transposition à ces trois échelons administratifs peut se faire selon une démarche inspirée de celle présentée en **ANNEXE 4 – TRANSPOSITION DES CIBLES INTERNATIONALES: L'EXEMPLE DU CANTON DE VAUD**.

Note: les Objectifs de développement durable et l'ensemble des cibles internationales de l'Agenda 2030 sont accessibles à la page [eda.admin.ch/agenda2030](https://www.eda.admin.ch/agenda2030)⁰¹ du site du Département fédéral des affaires étrangères, responsable de la dimension «politique extérieure» de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

CHAMP D'ACTION	ODD	CIBLES			
		INTERNATIONALE	NATIONALE	CANTONALE	COMMUNALE
I. Consommation et production	 	12.7. Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	12.7. La Confédération prend en considération lors de ses achats publics des biens (produits, services ou ouvrages) qui répondent tout au long de leur durée de vie à des exigences économiques, écologiques et sociales élevées et montre ainsi l'exemple aux autres acheteurs publics ainsi qu'aux consommateurs privés (objectif de politique intérieure).	12.7. Assurer la prise en compte des principes d'achats responsables et de marchés publics exemplaires dans les achats publics (services, fournitures, constructions) et promouvoir des modes de consommation et de production durables.	12.7. D'ici 2030, les appels d'offre publics (services, fourniture, construction) accordent une place importante des critères d'achats responsables.
II. Développement urbain, mobilité et infrastructures	 	11.1. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	11.1. La proportion de logements à louer ou prix modérés est maintenue ou augmentée dans les zones à forte demande; les groupes de population défavorisés ont accès à des logements à prix avantageux (objectif de politique intérieure).	11.1. Encourager les communes et les privés à planifier et construire des logements adaptés aux besoins, financièrement accessibles et en suffisance.	11.1. D'ici 2030, les logements sont disponibles en suffisance, financièrement accessibles et adaptés aux besoins de l'ensemble des habitant-e-s.
III. Énergie et climat	 	7.2. D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.	7.2. La proportion des énergies renouvelables présentant un bon rapport coût-efficacité dans la consommation énergétique globale est accrue de manière continue. La production indigène moyenne d'électricité issue de la force hydraulique doit atteindre 37400 GWh/an en 2035, celle issue des autres énergies renouvelables 11400 GWh/an en 2035 (au moins 4400 GWh/an en 2020) (objectif de politique intérieure).	7.2. Développer la production d'énergie renouvelable et locale – à savoir l'énergie solaire, l'hydraulique, la biomasse, la géothermie et l'éolien – avec comme cible à l'horizon 2050 que 50% de l'énergie consommée dans le canton soit couverte par une production locale et renouvelable.	7.2 + 7.3. D'ici 2030, les ménages, entreprises et collectivités publiques réduisent leur consommation énergétique, alors que la part d'énergies renouvelables locales croît nettement.

⁰¹ <https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/agenda-2030/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung.html>

CHAMP D'ACTION	ODD	CIBLES			
		INTERNATIONALE	NATIONALE	CANTONALE	COMMUNALE
VI. Formation, recherche et innovation		4.2. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.	4.2. Les enfants bénéficient d'un environnement qui leur permet de développer leur capacité du vivre ensemble, leur sociabilité, leur créativité et leur indépendance, et de devenir des adultes indépendants et socialement responsables. Les structures d'accueil extrafamilial de la prime enfance (CITE 01) garantissent un accueil stable et de qualité. Elles soutiennent les possibilités d'expérimentation et de développement ainsi que l'intégration sociale et linguistique des enfants. Tous les enfants peuvent fréquenter gratuitement, pendant au moins deux ans, le jardin d'enfants ou les deux premières années d'un niveau initial (CITE 02; pré-primaire). Les programmes de ces années scolaires font partie intégrante des programmes d'études de l'école obligatoire (objectif de politique intérieure).	4.2. Développer l'accueil de jour de l'enfance (pré- et para-scolaire) en créant les conditions financières et réglementaires nécessaires à l'augmentation de l'offre d'accueil à travers tout le Canton, et en maintenant la qualité pédagogique et la sécurité de cet accueil.	4.2. D'ici 2030, tous les enfants qui en ont besoin bénéficient d'une prise en charge de jour adaptée et à un coût accessible, avec un accompagnement pédagogique de qualité en toute sécurité.
VII. Sécurité sociale		1.3. Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.	1.3. La couverture est maintenue par les assurances sociales, la consolidation financière et l'adaptation des assurances sociales à l'évolution de la société (objectif de politique intérieure).	1.3. Prévenir la précarité des working poor en mettant en place des aides ciblées pour les populations vulnérables (familles, travailleurs âgés).	1.3. D'ici 2030, la cohésion sociale, intergénérationnelle et interculturelle est renforcée par des programmes spécifiques.